



N° 149
11 février 2004
Bimensuel

Dans ce numéro



Chef du SAGEFI, Francis Randin répond à Marie-Hélène Miauton.

2



Changement à la direction du Service pénitentiaire.
Nicole Baur, nouvelle collaboratrice de François Marthaler

3



23 postes vacants.

8



Sept lieux de rencontre pour parents et enfants répartis dans le canton.

12



Déclaration nouvelle formule, CD-ROM VaudTax et opération BVR+: voici les nouveautés fiscales 2004.

13



Les décisions de la quinzaine

14



Je t'envisage ou la disparition du portrait. Le voyage du Musée de l'Elysée à l'intérieur du visage.

16



Suppressions de postes

Comment alléger le travail administratif?

Le budget 2004 prévoit la suppression de cent postes par année pendant trois ans, dans l'administration cantonale, au gré des départs naturels. Le Conseil d'Etat veut que cela se fasse sans surcharger les collaborateurs des services où un poste sera supprimé, à travers des mesures de simplification du travail. Le chef du Département des finances, Pascal Broulis, explique comment le gouvernement voit la chose.

pages 4 à 7

Convention entre l'Etat et l'ancien chef du CCF

L'Etat et Pierre Ethenoz, ancien chef du Contrôle cantonal des finances, ont décidé d'un commun accord de mettre fin au procès engagé devant le Tribunal des prud'hommes de l'administration. Ce procès avait été intenté par Pierre Ethenoz à la suite de son licenciement pour justes motifs.

Pierre Ethenoz conteste toujours les justes motifs invoqués à l'appui de son licenciement. L'Etat n'entendait pas revenir sur cet élément, aussi, aux termes de la convention, se borne-t-il à prendre acte de la contestation. Pour le reste, l'Etat regrette les conditions, soit le contexte émotionnel et hautement médiatisé, dans lequel le licenciement a eu lieu.

Compétences techniques reconnues

Toujours dans le cadre de la transaction, l'Etat reconnaît que les compétences – la

nature de ces dernières n'ayant pas été précisée par les parties – et la probité de Pierre Ethenoz n'ont jamais été mises en cause. M. Ethenoz demandait que l'Etat reconnaisse explicitement ses compétences professionnelles; l'Etat voulait, quant à lui, se limiter à une reconnaissance de ses compétences techniques.

Par cette convention, l'Etat de Vaud s'engage à payer à M. Ethenoz une indemnité de 200'000 francs brut, sous déduction des charges sociales, et à participer au remboursement d'une partie des prestations de la caisse de chômage, soit jusqu'à concurrence de 30'000 francs. Au total, la somme convenue est donc inférieure au montant de plus d'un demi-million de francs réclamé publiquement par M. Ethenoz; elle paraît raisonnable aux yeux de l'Etat.

Communication publique

Le Conseil d'Etat se déclare satisfait que le litige trouve son épilogue par la conclusion d'une convention équitable. S'il a estimé utile que les termes de celle-ci soient communiqués publiquement, il n'entend pas la commenter plus avant, afin de ne pas alimenter une vaine polémique alors que l'affaire est parvenue à son terme.



A vendre: Val d'Anniviers, à Saint-Luc, appartement 3 pièces dans immeuble, avec garage sous-terrain. Prix à discuter. Tél.: 021/634 64 47 ou 079/622 39 05.

A vendre: Opel Corsa 1.4 Swing, blanche, 5 portes, 1995, 52'600 km, exp. 31.10.03, 1ère main, parfait état, pneus neufs, 4 jantes suppl., dir. assistée, airbag cond.+ pass., Radio CD. Prix: frs 5'500.-. Tél.: 021 316 35 03 ou 021 648 55 28 (rép.).

A vendre: skis Head Cyber X20, long. 170 cm, fixations Tyrolia SL 100, souliers Salomon Performa, taille 41. Prix neuf: frs 470.-, cédés frs 250.-. Tél.: 021 316 69 53.

Recherche: vous avez choisi de vous équiper d'un écran plat et avez gardé l'ancien? Ecran d'ordinateur 21 pouces, cathodique, recherché à bas prix. Tél. 021 616 82 14.

A sous-louer: pour 3 mois, appartement meublé (été 04), 2.5 pièces à Chailly-Village dans petit locatif très tranquille, verdure, vue imprenable sur le lac, balcon, proche de toutes commodités, place de parc privée. Libre du 21 mai 2004 au 19 août 2004 ou à convenir. CHF 1'150.- par mois (charges et place de parc comprises). Renseignements au: 079/433 20 82.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans la formulation du titre d'un article paru dans *La Gazette* n°147, du 7 janvier dernier, en page 3: il s'agit bien de la réorganisation de l'entier du Service des forêts, de la faune et de la nature dont il était question et non celle du seul Service de la faune et de la nature comme malencontreusement écrit.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Daniel Abimi, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

Des avantages de la fonction publique

A propos de la chronique de Marie-Hélène Miauton, «Les nantis dans la rue», dans *Le Temps* du 16 janvier 2004.

Mme Miauton critique globalement les employés de la fonction publique, qu'elle juge privilégiés par rapport aux employés du secteur privé. Ses propos appellent les rectifications qui suivent.

D'abord, Mme Miauton donne à penser que les fonctionnaires n'ont consenti aucun effort pour contribuer au redressement des finances publiques. En réalité, le budget 2004 voté par le Grand Conseil supprime les indexations de tous les salaires pour cette année, et supprime également les primes dont le principe avait été introduit par la nouvelle loi sur le personnel. Il faut en outre

rappeler que la masse salariale a été comprimée, au cours des dix dernières années, par diverses mesures de réductions de l'indexation ou de contributions de solidarité négociées avec les syndicats.

Ensuite, Mme Miauton donne à penser que l'Etat de Vaud viole le principe «à travail égal, salaire égal». Or ce principe est appliqué rigoureusement dans l'administration vaudoise. Si les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes, cela tient exclusivement au fait que les femmes sont moins représentées que les hommes dans les classes salariales les plus élevées.

Enfin, Mme Miauton affirme qu'à l'Etat la réduction des coûts serait «toujours repous-

sée aux Calendes grecques». Ce disant, elle ignore totalement la planification financière, qui prévoit le retour à l'équilibre budgétaire pour 2007. Le budget 2004, conforme à cette planification, fait porter à l'administration la moitié de l'effort nécessaire par une série de mesures structurelles dont les effets financiers s'ajouteront à ceux de la non-indexation des salaires, comme la réduction des effectifs du personnel administratif, la limitation des postes d'auxiliaires et des mandats externes, ainsi que la réduction des enveloppes destinées au remboursement des frais professionnels.

• *Ci-dessous, le chef du SAGEFI réagit, à sa manière, à l'article de Mme Miauton.*

Lettre ouverte à Marie-Hélène Miauton

Chère Madame Miauton,

J'ai le privilège de vous connaître depuis de nombreuses années. Votre culture et votre sens accompli de l'écriture m'ont toujours impressionné. C'est avec impatience que je me réjouis chaque semaine de pouvoir lire votre chronique du vendredi dans *Le Temps*.

Cependant, celle du 16 janvier 2004 traitant de la fonction publique, de son comportement et des avantages, totalement disproportionnés selon vous, dont elle jouirait, m'a laissé pantois. Bien que je redoute votre plume acérée, je me suis dit que je ne pouvais laisser affirmer de telles sottises sans réagir.

Il me semble vain de se battre sur le terrain des chiffres. Vous et moi savons bien que, isolés de leur contexte, nous sommes capables de leur faire dire ce que nous voulons, quand nous voulons. Néanmoins, puisque vous en citez quelques-uns permettez-moi, avec toute l'estime que je vous porte, de vous avouer ma surprise de ne pas voir mentionnés dans votre chronique les secteurs, infiniment plus privilégiés que la fonction publique, que sont par exemple ceux de l'assurance ou de la banque. Alors qu'ils ont singulièrement défrayé d'autres chroniques que la vôtre, votre silence fut à cet égard assourdissant, pour pren-

dre une expression que vous semblez affectionner. Votre mutisme m'étonne d'autant plus que certains cas particulièrement douloureux témoignent de manière éloquente de la déréliction des mœurs que vous dénoncez avec talent en d'autres circonstances.

Je ne vais pas entonner ici l'antienne «du service public de qualité» trop souvent rabâchée et ânonnée de manière incantatoire pour qu'elle ait encore une quelconque signification. Ma détestation des corporatismes de tout bord m'en préviendra. Mais il me semble utile de vous rappeler, Chère Madame Miauton, que l'Etat ce n'est pas seulement le fait de quelques plumitifs et autres sculpteurs de nuages que l'on trouve du reste dans toute grande administration qu'elle soit publique ou qu'elle relève de l'économie de marché.

L'Etat, c'est aussi ce que le reste de la société dite civile ne peut ou ne veut plus faire. C'est le magistrat bafoué dans l'exercice de ses fonctions. C'est le jeune policier qui, la nuit, va aider à la désincarcération de victimes d'un accident de la route. C'est l'infirmière qui n'en peut plus après cinq années d'une carrière éprouvante. C'est l'assistant social qui doit naviguer entre les exigences d'une administration tatillonne et la misère, souvent bien réelle, qu'il tente

de soulager. (C'est certes aussi le chef du Service des finances qui se demande comment on va financer tout cela...)

Chère Madame Miauton, vos propos du 16 janvier 2004 me font redouter de devoir constater que vous êtes en train d'inventer le poujadisme des beaux quartiers, endroits où il est certes difficile de toujours bien appréhender l'action de l'Etat au-delà des problèmes qu'il peut poser à des contribuables aisés.

Plutôt que de voir ce qui nous sépare, tentons de voir ce qui nous réunit. Cessons de bâtir des forteresses – on perd toujours les guerres dans une forteresse – pour devenir des bâtisseurs de ponts afin de faire face aux grandes incertitudes auxquelles tous les citoyens de notre petite république seront confrontés ces prochaines années. Nous savons, vous et moi, que les temps qui s'annoncent seront difficiles.

Enfin, Chère Madame Miauton, vous que j'admire beaucoup, prenez garde que, l'âge venant (nous avons à peu près le même), vos propos ne vous fassent pas passer du statut de femme savante à celui de précieuse ridicule. N'est pas Marie-France Garaud qui veut!

*Votre toujours bien dévoué,
Francis Randin.*

Changement à la direction du Service pénitentiaire

L' introduction du nouveau code pénal implique une étude approfondie de ses conséquences dans le canton. C'est avec cette mission principale que le Conseil d'Etat a désigné **André Vallotton** comme «délégué aux affaires pénitentiaires» du canton. M. Vallotton quitte ainsi le poste de chef du service pénitentiaire qu'il occupait depuis 13 ans; il y sera remplacé par **Olivier Durnat**, actuellement chef du service de la sécurité civile et militaire.

Au cours de ses 13 années passées à la tête du service pénitentiaire, André Vallotton s'est imposé au niveau européen comme spécialiste de ce domaine. Outre l'étude de l'introduction du code pénal, le délégué conseillera le Chef du département de la sécurité et de l'environnement en matière de politique pénitentiaire; il consacra une partie de son temps à un enseignement universitaire et restera à disposition du service pénitentiaire pour



André Vallotton.

des conseils ou des appuis ponctuels.

C'est en fonction de ses compétences à la fois humaines et organisationnelles que le nouveau chef de service a été désigné. Olivier Durnat définira la ligne stratégique du service et conduira notamment l'introduction de nouvelles structures administratives décidées par le chef de département ainsi que la suite de la démarche de réorganisation du service initiée à la fin de l'année dernière.

Ce changement de chef de service s'accompagne d'une modification structurelle au niveau de la direction du service et des



Olivier Durnat.

établissements préventifs: le Bois-Mermet à Lausanne et La Croisée à Orbe auront dorénavant des directions séparées en fonction de leurs nouvelles missions. La Croisée s'agrandit pour devenir la 3ème prison préventive de Suisse et le Bois-Mermet sera le lieu d'évaluation de tous les nouveaux prévenus. La direction unique des Maisons d'arrêts et de préventive est ainsi supprimée au profit de deux directions spécifiques.

L'intérim à la tête du service de la sécurité civile et militaire sera assuré par Raoul Baud, actuellement membre de la direction du service. – com

Une équipe de direction pour l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI)

Créé le 9 juillet 2003, l'OPTI regroupe l'Ecole de Perfectionnement, le Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP), et le Centre horizon d'Activités et Relais Transition Ecole-Métiers (CHARTEM). Subventionnant également l'Unité de travail temporaire, il est rattaché au Service de l'enseignement secondaire supérieur, de la transition et de l'insertion. Son équipe de direction vient d'être désignée.

Philippe Martinet, ancien enseignant à l'Ecole de Perfectionnement, coordinateur de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et responsable du projet ayant abouti à la création de l'OPTI, a été appelé à la direction du nouvel office. **Louis Staf-foni**, psychologue conseiller en orientation au COFOP, est responsable du CHARTEM. Egalement maître d'enseignement à l'UNIL (Institut de psychologie), a été désigné comme directeur adjoint de l'OPTI. **Daniel Antonetti**, économiste contrôleur de gestion, a pour mission de mettre en place un système d'informations à l'OPTI (plus de 13 millions de budget).

Pour rappel, l'OPTI a été créé afin de répondre aux besoins des jeunes qui sortent de l'école obligatoire sans entamer d'autres formations. Tant sur le plan cantonal que fédéral, quelque 20% des élèves sont concernés. L'OPTI assume la direction des unités qui le composent – comprenant plus de 1000 élèves pour l'année 2003-2004 – et coordonne les actions des partenaires (Services de l'Etat, patronat, associations subventionnées). Pour assurer cette seconde tâche, un Conseil de coordination pour l'Entrée des Jeunes dans la Vie Active (www.ejva.ch), présidé par Jean-François Meylan, adjoint pédagogique au Service de la formation professionnelle, a été constitué et rattaché à l'OPTI. Le DFJ profite également de cette désignation pour exprimer sa gratitude à Michel Landenbergue, directeur et fondateur de l'Ecole de Perfectionnement, qui a fait valoir ses droits à la retraite au terme de l'année scolaire en cours.

Le développement de la collaboration entre le Service de la formation professionnelle, celui de l'emploi – relevant du Département de l'économie – l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle et l'OPTI vise aussi à trouver des formules permettant d'augmenter le nombre d'entreprises formatrices. En outre, une collaboration étroite avec la HEP est instaurée.

Une collaboratrice personnelle pour François Marthaler

Le Conseil d'Etat a désigné Nicole Baur comme collaboratrice personnelle du nouveau Conseiller d'Etat François Marthaler. Elle est entrée en fonction le 1^{er} février 2004, d'abord à 40%, puis à 80% dès le 1^{er} mars.

Née à Bienne en 1961, Nicole Baur est licenciée en sciences politiques de l'UNIL. Après une formation de journaliste, Nicole Baur a été 2 ans correspondante dans le canton de Berne de la Radio-TV Suisse Romande, puis a travaillé comme déléguée CICR, au Salvador et en Cisjordanie.

De retour en Suisse en 1990, elle a travaillé 11 ans comme journaliste pour la Radio Suisse Romande – notamment comme



correspondante parlementaire – puis 2 ans comme journaliste indépendante. Nicole Baur a obtenu en 1992 le prix Jean-Pierre Goretta et, en 1993, le Grand Prix du Journalisme des radios publiques de langue française.

De par ses multiples expériences, Nicole Baur bénéficie

d'une grande connaissance de la politique et de l'administration. Ses engagements politiques – en tant que membre du parti écologiste vaudois et conseillère communale de Carrouge, ainsi que ses activités au sein du comité de Pacte, association qui vise à promouvoir la place des femmes dans la société – lui assurent par ailleurs une bonne perception des réalités de ce pays.



Comment réduire les effectifs sans surcharger les collaborateurs ?

L'administration doit stabiliser, et même réduire ses effectifs. On lui demandera de rationaliser l'organisation du travail et de simplifier les procédés administratifs. Une démarche cadrée par le programme de législature et le budget 2004.

Le Conseil d'Etat a adopté le dispositif qui permettra de stabiliser dans les années à venir le personnel de l'Etat de Vaud. Il a élaboré dans un premier temps les principes généraux qui déterminent le périmètre d'application des mesures, définissent la notion de plafond des effectifs, et fixent les modalités d'attribution, de suppression ou de transfert des postes vacants. Le Gouvernement a arrêté ensuite les directives d'application de même que les objectifs de stabilisation chiffrés par départements ou entités de l'Etat. Rappelons d'une part que le Programme de législature 2003-2007 préconise le maintien des effectifs administratifs et techniques à leur niveau 2003, et d'autre part que le budget 2004 prévoit de supprimer 100 postes par année pendant trois ans au gré des départs naturels.

Périmètre des mesures

Tous les effectifs de l'Administration vaudoise sont concernés, Ordre judiciaire, Hospices, Université et Police cantonale compris. Seul le personnel enseignant lié à la croissance de la démographie scolaire et le personnel soignant lié au vieillissement de la population pourront voir leur effectif croître selon les besoins avérés. Sont également exclus du périmètre les apprentis et le personnel en formation, de même que le personnel entièrement financé par des sources externes au Canton.

Effectifs plafonnés

En septembre 2003, le Conseil d'Etat a demandé aux départements un inventaire de leurs effectifs actuels. Sur cette base, le Service du personnel en collaboration avec les responsables des ressources humaines ont établi les divers plafonds à respecter, en terme de postes ou d'enveloppe budgétaire pour les entités subventionnées. Le Gouvernement pourra augmenter chaque année ces plafonds, uniquement selon les critères suivants: modification du statut du personnel auxiliaire actuellement en réexamen, reprise par l'Etat d'activités dans le cadre d'EtaCom notamment, intégration des postes autofinancés, ou encore recours aux 50 postes supplémentaires

Simplifiez-vous le travail !



prévus par le Programme de législature pour combler les besoins exceptionnels.

Postes de réserve

Seul le Conseil d'Etat peut décider de l'opportunité et de l'octroi de ces postes, en fonction des priorités du Programme de législature, des situations d'urgence ou des demandes imprévisibles. Les services qui voudront obtenir un ou plusieurs postes provenant de cette réserve adresseront une requête à leur Chef de département, qui la relaiera auprès du collège gouvernemental. Le décompte de ces 50 postes débute au 1^{er} janvier 2004 et portera sur l'ensemble de la législature en cours.

Postes vacants supprimés

Pour renforcer le dispositif de stabilisation du personnel, le Conseil d'Etat a prévu de ne pas repourvoir 100 postes administratifs et techniques par année pendant trois ans. L'économie qui en résulte s'élève à 10 millions de francs par an, et 5 millions en 2004 pour tenir compte de l'étalement des départs au cours de la première année. Cette mesure

doit s'accompagner de dispositions visant à la simplification du travail administratif, qui constitue une autre priorité du Programme de législature.

Délai de carence abandonné

Les postes supprimés ne toucheront ni les enseignants ni le personnel soignant. Seuls seront concernées les places vacantes à la suite du départ de leur titulaire, en dehors de tout licenciement. Les objectifs de réduction ont été fixés par département ou entité, en francs et en équivalents temps plein (ETP, voir ci-contre le tableau des réductions d'effectifs prévues pour chaque département), de manière proportionnelle à leur effectif. De fait, le délai de carence qui poursuit le même but que la présente mesure sera supprimé dès le 1^{er} janvier 2004.

Départements et services responsables

Le chef de département définit les modalités de réduction pour ses services, en fonction de l'organisation et des spécificités de chacun. Lors du départ d'un

collaborateur, le service concerné établit un argumentaire pour repourvoir le poste, le supprimer ou le mettre à disposition d'un autre service du département (*voir schéma «Procédure générale de décision» ci-dessous*). L'Unité départementale des ressources humaines (URH) analyse la situation et établit un préavis. Dans la mesure du possible, elle favorise le transfert du poste vacant dans un service qui demande des forces supplémentaires. Le chef de département décide de repourvoir, de supprimer ou de transférer le poste et peut, le cas échéant, faire appel à l'Unité de conseil et d'appui (UCA) pour une analyse complémentaire. En cas de suppression du poste, celle-ci ne doit pas mettre en péril le bon fonctionnement du service, ni entraîner de surcharge de travail pour les autres collaborateurs (*voir article ci-contre*).

Rationalisation des missions

Pour faciliter les mesures de limitation des effectifs, les départements et services pourront offrir la possibilité de travailler à temps partiel lors de la mise au concours des postes, ou favoriser les réductions de taux d'activité sur demande des collaborateurs. Plus généralement encore, l'Etat veillera à identifier et anticiper les départs à la retraite, analysera le «turn over» des services et les possibilités de réorganisation à la suite de départs naturels, avec pour objectif d'accroître la rationalisation de ses missions administratives.

O. D.

Réduction des effectifs par département

	Postes à supprimer en 2004 (en nombre d'ETP)	Objectif financier pour 2004 (réduction en francs)
DSE	25.0	1'250'000
DFJ (admin.)	12.7	635'000
UNIL	6.0	300'000
DIRE	9.5	500'000
OJV	9.4	470'000
TA	0.3	15'000
DSAS	2.7	135'000
Hospices	11.0	550'000
DEC	3.6	180'000
DINF	7.4	370'000
DFIN	12.4	620'000
Total	100	5'000'000



INTERVIEW

Pascal Broulis: «Nous sommes parfaitement capables d'y parvenir»

Pour atteindre ses objectifs en matière de stabilisation des effectifs, le Conseil d'Etat veut s'appuyer sur les propositions venues des départements. Explications du chef du Département des finances.

— Dire qu'on va supprimer trois cents postes alors que le volume des tâches de l'Etat ne cesse d'augmenter, n'est-ce pas donner à penser qu'il y a actuellement au moins trois cents personnes à l'Etat qui ne font rien ?

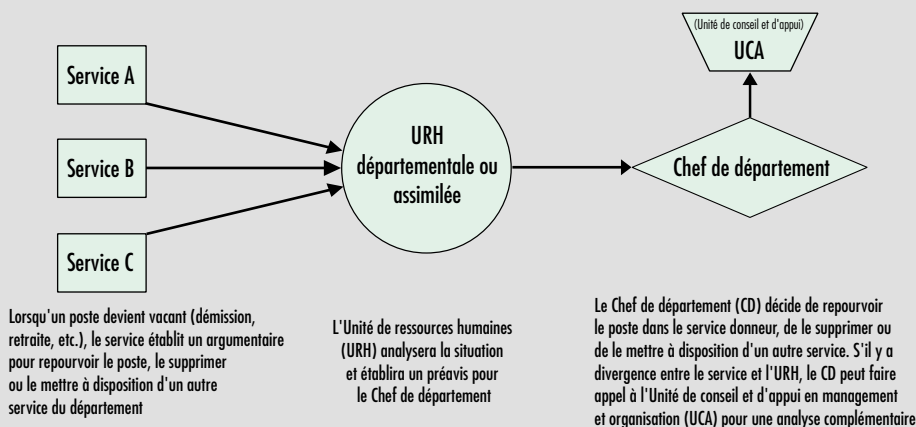
— Non. Tout le monde travaille, et certainement beaucoup de collaborateurs de l'Etat travaillent trop. La question est de

savoir, dans la situation de crise financière que nous connaissons, quelles sont les tâches qui sont essentielles et vitales, et quelles sont celles qui ne le sont pas.

On dit qu'une administration, à partir de mille personnes, s'autogénère du travail. C'est vrai de l'Etat de Vaud

(suite à la page 6)

Procédure générale de décision





Stabilisation des effectifs

(suite de la page 5)

comme de beaucoup d'entreprises privées. Il se rédige par exemple une multitude de rapports que personne ne lit. Je vois encore des procès-verbaux détaillés, qui le plus souvent peuvent être avantageusement remplacés par un bref protocole des décisions. Dans mon propre département, je recevais plusieurs rapports écrits qui prenaient de longues heures chaque mois à plusieurs collaborateurs. C'était superflu. Il me suffit de brefs rapports oraux.

Une autre maladie qui fait des ravages, c'est la réunionniste. Combien de séances où l'on convoque douze personnes, alors qu'il serait plus rapide et plus efficace de se réunir à quatre ou cinq ? Chacun devrait se demander, pour chaque séance où il est convoqué, si sa présence est vraiment nécessaire. Je suis sûr qu'il y a là des milliers d'heures de travail à gagner, et que c'est aussi un gain en termes de qualité de vie pour le collaborateur : c'est démotivant, voire déprimant, de passer deux heures dans une séance où on n'a pas grand-chose à apprendre et rien à dire...

Si on arrivait, globalement, à organiser des réunions à cinq personnes au lieu de sept ou huit, on pourrait réaliser une économie d'heures de travail supérieure à l'équivalent de trois cents postes à plein temps.

— *Qu'attendez-vous des chefs de service ?*

— Les chefs de service sont conscients de la nécessité où nous nous trouvons de réduire nos dépenses, de nous concentrer sur l'essentiel. D'ailleurs l'Etat compte au sein de ses chefs de service de nombreuses et belles compétences qu'il faut valoriser et écouter. J'attends d'eux, et le Conseil d'Etat attend d'eux des indications réalistes sur les actes administratifs ou sur les procédures qu'on peut alléger ou supprimer dans leur domaine d'activité, sans que les prestations fondamentales

de leur service soient remises en cause. La mesure dite des trois cents postes en trois ans veut que, dans tous les cas où un départ à la retraite s'annonce, on cherche à imaginer comment le service pourrait fonctionner avec un poste de moins. Je sais que ce n'est pas facile. Cela exige de l'imagination et de la créativité !

On ne peut pas se borner à ne pas remplacer un retraité. Les tâches qu'il assumait doivent être repensées, et celles qui sont essentielles doivent être reprises par d'autres collaborateurs parmi ceux qui restent en place. Et pour que les collaborateurs restants ne se retrouvent pas à devoir accomplir une tâche supplémentaire qui s'ajoute à leur travail ordinaire, il faut arriver à retrancher de ce travail les tâches qui ne sont pas prioritaires, ou qui peuvent être accomplies par d'autres, ou auxquelles on peut tout simplement renoncer.

Le Conseil d'Etat l'a dit dans son programme de législature, et l'a confirmé lors du débat sur le budget 2004 : il veut alléger les procédés administratifs. Je sais que la logique administrative conduit naturellement à une inflation de vérifications, de contrôles, de validations de toutes sortes. Les chefs de service doivent savoir que le Conseil d'Etat est fermement décidé à combattre cette logique, et qu'il est ouvert à toutes les propositions allant dans ce sens.

Si la décision de ne pas repourvoir un poste vacant revient en fin de compte au chef du département, c'est bel et bien dans les services concernés que la réflexion doit avoir lieu, et c'est des services que doivent venir les propositions.

Le Conseil d'Etat est également prêt à examiner des propositions conduisant à des suppressions ou des réductions de prestations, dont il devrait évidemment assumer la responsabilité politique.

— *Et qu'attendez-vous des collaborateurs en général ?*

— Beaucoup ! Nous avons des collabora-

teurs de grande qualité, convaincus de leur mission au sein du service public. Nous leur demandons d'accepter que les temps changent, et d'arriver dans certaines fonctions à remettre en question une partie de leurs habitudes. La stabilisation des effectifs ne devrait pas leur inspirer de crainte quant à leur emploi, puisque les suppressions de postes à venir doivent avoir lieu à l'occasion des départs naturels.

A cet égard, l'Etat offre à ses collaborateurs une sécurité de l'emploi incomparable par rapport au secteur privé. Naturellement, cette sécurité a son prix : l'Etat attend de ses collaborateurs qu'ils s'efforcent de modifier leur façon de travailler lorsque leurs outils de travail évoluent ou lorsque leurs prestations doivent s'adapter à l'évolution de la demande sociale. Qu'ils fassent preuve de mobilité. Qu'ils sachent changer de poste lorsque l'occasion se présente.

Pour cela, nous devons tous ensemble surmonter les craintes et les méfiances, héritages d'une administration qui a été dans le passé trop cloisonnée et trop rigide, et nous ouvrir au changement. Si la suppression d'un poste est l'occasion d'un changement au bout duquel le travail qu'on fait est plus efficace, plus utile, et finalement plus satisfaisant, tant mieux !

Je crois que chacun a la capacité de s'adapter, d'évoluer, de se donner de nouvelles priorités. C'est la vie ! Et je suis convaincu que si nous le faisons dans un climat de confiance et de respect des personnes, nous sommes, du haut en bas de la hiérarchie, parfaitement capables d'y parvenir.

— *Qui donnera l'exemple ?*

— Je pourrais dire que le Département des finances doit être exemplaire, et je peux vous assurer que nous n'avons pas attendu la mesure des trois cent postes

pour commencer à supprimer les travaux superflus. Mais ce n'est évidemment pas suffisant. L'exemple doit venir d'abord du Conseil d'Etat et de l'encadrement supérieur, mais ce n'est encore pas suffisant. Il faut que chacun se sente, à son niveau et à sa mesure, responsable de contribuer au redressement du canton.

«Une maladie qui fait des ravages, c'est la réunionniste»

«Chacun a la capacité de s'adapter et de se donner de nouvelles priorités»

Directives pour l'application de la nouvelle loi sur le personnel

Une quarantaine de directives, en vigueur depuis le 1er janvier, précisent l'application de la nouvelle loi sur le personnel. Mots d'ordre: simplification, uniformisation, transparence.

Après le niveau légal et réglementaire, les directives constituent le troisième élément du dispositif de la nouvelle Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. Elles ont pour objectif de préciser les dispositions de la loi et de ses règlements. Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004, ces directives ont été partiellement reprises des anciennes dispositions d'application du Statut de 1947. Quelques innovations plus ou moins importantes ont toutefois été apportées. Ces modifications ont fait l'objet d'un long processus d'élaboration, de consultation auprès des services et de négociation avec les partenaires sociaux.

La nouvelle législation sur le personnel a par ailleurs rendu obsolètes bon nombre de prescriptions, qui ont été abrogées. Enfin, certaines dispositions seront introduites ou modifiées ultérieurement, dans le cadre notamment de la nouvelle politique salariale.

Une quarantaine de directives viennent ainsi renforcer les dispositions légales et réglementaires en vigueur depuis 2003. Il faut remarquer que ce nombre est moins important que par le passé, notamment parce que la loi et ses règlements d'application ont déjà repris certaines prescriptions. En outre, les nouvelles directives ont pour but de simplifier les principes et d'uniformiser

les pratiques, comme la durée du paiement en cas d'invalidité définitive ou de décès (Voir détail tableau ci-dessous). Par souci de transparence en revanche, certaines pratiques jusqu'ici non officielles sont remplacées par des normes clairement exprimées.

Hormis les directives non encore adoptées, l'ensemble du dispositif peut être consulté de manière détaillée sur le site www.spev.vd.ch, rubrique «Loi sur le personnel».

S'agissant des nouvelles directives, voir ci-dessous le résumé des modifications importantes et des principales innovations.

Directive	Ce qui ne change pas	Ce qui est nouveau ou modifié
Activités accessoires (n° 51.1)	Le collaborateur doit annoncer toute activité accessoire, rémunérée ou non.	Les activités strictement privées (loisirs par exemple) ne devront plus être annoncées si elles ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la fonction.
	L'Etat peut interdire à un collaborateur l'exercice d'une activité accessoire jugée incompatible avec la fonction.	"Dans le cadre de l'examen de la demande, l'autorité d'engagement procède à une pesée des intérêts entre les libertés constitutionnelles, dont l'exercice serait restreint par une interdiction, et la bonne exécution de l'activité principale du collaborateur".
Conditions d'engagement (n° 17.2)	Le service s'informe auprès du candidat d'une éventuelle condamnation pénale en Suisse ou à l'étranger, et examine si celle-ci peut nuire à la fonction.	"Le service examine une éventuelle condamnation à l'étranger au regard du droit suisse", afin de ne pas pénaliser un candidat pour une infraction étrangère qui ne serait pas punissable en Suisse.
		Les notions de "probité" et "honneur" sont supprimées, et remplacées par le critère d'incompatibilité de la condamnation avec l'activité en question.
	Le candidat déclare que son casier judiciaire ne contient aucune inscription relative à une condamnation.	De plus, le candidat déclare que son casier n'a jamais contenu d'inscription, afin de pouvoir appréhender toute situation à risque dans le long terme.
Contrat de durée déterminée (n° 19)		Un temps d'essai est introduit pour les contrats de durée déterminée supérieure à trois mois. Ce temps d'essai varie de un à trois mois en fonction de la durée d'engagement.
Apprentis (n° 2)	Les salaires des apprentis ne sont pas indexés, sauf décision du Conseil d'Etat.	"Au maximum tous les 5 ans, le Conseil d'Etat examine le niveau des salaires des apprentis".
		Le pont entre Noël et Nouvel An est désormais offert à tous les apprentis de l'Etat sans compensation.
		"Les supports de cours obligatoires facturés à l'apprenti par l'école professionnelle lui sont remboursés par le service sur présentation d'une pièce justificative"
		En cas d'obtention du CFC, l'Etat introduit une gratification de 250 francs.
Formation continue (n° 37.1-2-3-4-5)	Nouvel outil pour l'Etat, le règlement sur la formation continue est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2003.	Nouvelles également, plusieurs directives viennent compléter le dispositif réglementaire. Elles ont essentiellement pour fonction de clarifier les compétences des diverses entités (RRH, SPEV, CEP).
	La participation des collaborateurs à des congrès ou des voyages d'étude à l'étranger est soumise à autorisation.	Dans certains cas (durée 5 jours notamment), l'autorisation peut être délivrée par les chefs de service, afin de décharger les chefs de département et le Conseil d'Etat.
Indemnité (n° 54/57)	En cas de décès du collaborateur, l'Etat verse le salaire du mois de décès, le 1/3 ^e salaire prorata temporis, les indemnités dues et le salaire des vacances dues	En sus du dernier salaire, l'Etat verse une indemnité équivalant à un ou deux mois de salaire brut selon que les rapports de travail ont duré moins ou plus de 5 ans (n° 54.7).
		En cas d'invalidité définitive ou de décès consécutifs à un accident ou une maladie professionnels, l'Etat verse au collaborateur ou aux survivants à charge une indemnité correspondant à six mois de salaire, y compris l'indemnité ci-dessus.

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

Secrétaire juriste (Inspecteur/trice du travail) pour le Service de l'emploi 100%

Mission: veiller à l'application de la législation fédérale relative à la protection des travailleurs dans les entreprises. Conseiller les employeurs et les travailleurs sur le plan juridique en droit public et en droit contractuel. Suivre des procédures d'extension des conventions collectives de travail et donner des avis en droit du travail (cl. 22-25).

Renseignements: M. François Czech, 021/316.61.31

Adresse: réf. 4593G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 22 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 10.02.04

Publié dans la FAO le 27.01.04

Secrétaire H/F pour la Coordination des Offices régionaux de placement, Service de l'emploi 100%

Mission: assurer la gestion administrative du personnel des Offices régionaux de placement, en liaison avec le responsable RH du Service de l'emploi, le Service du personnel de l'Etat de Vaud et les divers partenaires concernés. Assurer le secrétariat de la Coordination des ORP et sa réception téléphonique (cl. 15-18).

Renseignements: M. Bernard-Philippe Savary, 021/316.61.09

Adresse: réf. 4595G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne.

Publié dans la FAO le 03.02.04

Chargé-e de recherche (Conseiller/ère en personnel) pour le Secrétariat général, Unité ressources humaines (Contrat à durée déterminée du 1er mars au 31 août 2004, susceptible d'être prolongé) 100%

Mission: conseiller les services en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des règles établies, en coordination avec le Service du personnel. Gérer les activités de recrutement et de suivi des dossiers des collaborateurs/trices. Gérer et mettre en oeuvre la politique des apprentis sur le plan du département et des services. Garantir la mise en oeuvre de la politique du personnel et de la formation ainsi que l'application des systèmes et instruments de conduite pour le personnel. Gérer des projets selon les besoins définis dans la politique RH (cl. 22-25).

Renseignements: M. Marc Bonzoms, 021/316.62.78

Adresse: réf. 4598G, Secrétariat général du DEC, M. Marc Bonzoms, Caroline 11 – 1014 Lausanne.

Publié dans la FAO le 10.02.04

DFIN Département des finances

Adjoint-e A (Responsable du groupe Maîtrise d'œuvre, adjoint-e du chef de l'Unité informatique) 100%

Mission: diriger le groupe et mettre en place l'organisation et les méthodes nécessaires à ses activités et aux projets (développement, intégration et maintenance). Superviser les projets pour répondre aux cahiers des charges et aux exigences en termes de qualité, de délais et de budgets. Gérer les ressources humaines du groupe, veiller à leur formation, à leur évolution et à leur information. Collaborer étroitement avec les groupes Assistance à la Maîtrise d'ouvrage et Architecture technique. Valider et suivre les contrats,

les documents relatifs à la gestion des projets (tableaux de bord). Elaborer et suivre les budgets liés aux projets et au fonctionnement. Soutenir, conseiller et assister les responsables de projets. Collaborer avec la Direction de l'UID-DFIN à la gestion complète de l'Unité (organisation, fixation des objectifs, gestion des projets internes, coordination avec la Direction de la Planification et de la Stratégie Informatique du Canton) (cl. 29-32).

Renseignements: M. Michel Frémaux, 021/316.26.24

Adresse: réf. 4586G, URH DFIN, Mme Dominique Errassas, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.01.04

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Maître-esse d'enseignement professionnel A (branches économiques) pour l'Ecole professionnelle du Chablais, Aigle 100%

Mission: enseignement des branches économiques (cl. 24-28).

Renseignements: M. Gérald Hadorn, 024/466.66.35

Adresse: réf. 4587G, Ecole professionnelle du Chablais, M. Gérald Hadorn, Av. des Marronniers 3 – 1860 Aigle

Publié dans la FAO le 27.01.04

Assistant-e HEV pour la Haute école de gestion du canton de Vaud 100%

Mission: participation à la gestion de l'Institut de Finance et Controlling (IFC). Collaboration à des projets de recherche et/ou à des mandats. Assistance aux activités d'enseignement. Collecte d'informations et recherche documentaire (cl. 19-23).

Renseignements: M. Salem Sam, 021/316.55.64/55

Adresse: réf. 4589G, Haute école de gestion du canton de Vaud (HEG-Vd), M. Damien Colliard, Av. Collonges 2 – 1004 Lausanne

Publié dans la FAO le 27.01.04

Employé-e principal-e d'administration (Secrétaire du Délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants) 30%

Mission: assurer le secrétariat du Délégué cantonal à la prévention des mauvais traitements envers les enfants: correspondance, rédaction de projets de lettre et correspondance sous dictée, rapports, notes, gestion de la messagerie, réception téléphonique, prise de rendez-vous, gestion de la documentation, classement et archivage (cl. 14-16).

Renseignements: M. Georges Glatz, 021/316.53.36

Adresse: réf. 4590G, Secrétariat général du DFJ, M. Georges Glatz, BAP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 27.01.04

Employé-e d'administration pour le Service de la formation professionnelle 100%

Mission: au sein du secteur comptabilité, vous exécutez différentes opérations comptables liées aux débiteurs et aux créanciers du Service de la formation professionnelle et des écoles professionnelles; vous rédigez une partie de la correspondance du secteur et collaborez à la gestion financière de l'économat du service (cl. 10-12).

Renseignements: M. André Guyaz, 021/316.63.24

Adresse: réf. 4597G, Service de la formation professionnelle, M. Christophe Honegger, Saint-Martin 24 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 03.02.04

Psychologue en milieu scolaire (H/F) B ou A pour l'Établissement scolaire de Gimel.
Durée déterminée d'un an
40% (temps de travail annualisé)

Mission: assurer des bilans et des suivis. Collaboration avec le corps enseignant. Collaboration avec différents spécialistes. Tenue et suivi des dossiers.

Renseignements: Mme Christine Mertenat, 021/808.56.26

Adresse: réf. 4582G, Service PPLS, Mme Christine Mertenat, Grenade 10 – 1170 Aubonne

Publié dans la FAO le 10.02.04

Psychologue en milieu scolaire (H/F) B ou A pour le Service de psychologie des écoles de Nyon-Prangins
60% (temps de travail annualisé)

Mission: bilans et observations. Suivis individuels et en groupe. Entretiens avec les familles, les enseignants et différents partenaires de l'école. Collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire et de l'école.

Renseignements: M. Florio Togni, 022/361.81.61

Adresse: réf. 4592G, Service psychologique des Ecoles de Nyon-Prangins, M. Florio Togni, Ch. de Prélaz 5 – 1260 Nyon

Délai de postulation: 20.02.04

Publié dans la FAO le 10.02.04

Psychomotricien-ne en milieu scolaire pour l'Établissement primaire et secondaire de Pully, Collège Arnold Reymond
50% (temps de travail annualisé)

Mission: assurer des bilans et des traitements en psychomotricité. Collaboration avec le corps enseignant et divers spécialistes. Participation aux synthèses de l'équipe. Tenue et suivi des dossiers (cl. 17-20).

Renseignements: Mme Sandra Reymond, 021/316.55.05

Adresse: réf. 4583G, Office de Psychologie Scolaire, Mme Sandra Reymond, Av. Collonges 2 – 1004 Lausanne

Publié dans la FAO le 10.02.04

Psychomotricien-ne en milieu scolaire pour le Service psychologique des Ecoles de Nyon-Prangins
(Durée déterminée de 4 à 5 mois)
80%

Mission: assurer des entretiens avec les familles. Bilans et suivis psychomoteurs d'enfants entre 4 et 12 ans, en groupe ou individuels. Collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Collaboration avec des réseaux (enseignants, conseillers sociaux, pédopsychiatres) (cl. 17-20).

Renseignements: Mme Délia Danesin-Démarest, 022/363.02.75

Adresse: réf. 4591G, Service psychologique des Ecoles de Nyon-Prangins, M. Florio Togni, Ch. de Prélaz 5 – 1260 Nyon

Délai de postulation: 20.02.04

Publié dans la FAO le 10.02.04

Employé-e principal-e d'administration au Service de l'intendance de l'Université de Lausanne
50%

Mission: gestion administrative du personnel auxiliaire. Secrétariat du Service de l'intendance. Etablissement des contrats de travail du personnel auxiliaire. Préparation mensuelle des cartes de timbrage. Décomptes des heures de travail du mois. Gestion des maladies et accidents, déclarations. Diverses correspondances. Classement, archivage (cl. 14-16).

Renseignements: M. Jean-Paul Dutoit, 021/692.26.30

Adresse: réf. 4608G, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Délai de postulation: 28.02.04

Publié dans la FAO le 10.02.04

DINF Département des infrastructures

Ouvrier/ère qualifié-e (Employé-e d'entretien des autoroutes) pour le Centre d'entretien des routes nationales, Yverdon-les-Bains
100%

Mission: assurer de manière indépendante la conduite de véhicules et engins particuliers qui nécessitent des connaissances approfondies et une pratique spécifique, de manière à garantir l'engagement judicieux de ce matériel dans le cadre des transports divers et de l'entretien des routes. Assurer sur place

la coordination des activités d'une équipe exécutant des travaux d'entretien courants ou urgents sur la route. L'ensemble des travaux sera effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 10-12).

Renseignements: M. Claude Muller, 024/423.83.61

Adresse: réf. 4596G, Centre d'entretien des RN, M. Claude Muller, Rte de Lausanne 30, CP 302 – 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 03.02.04

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 4e arrondissement, Cossonay
100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons; assurer le service hivernal (horaires irréguliers); entretenir les chaussées et leurs annexes; surveiller le domaine public. Effectuer ces travaux d'entretien en conformité avec le cadre légal en vigueur et dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 8-10).

Renseignements: M. Lucien Pavillard, 021/862.13.62

Adresse: réf. 4585G, Voyer du 4e arrondissement, M. Lucien Pavillard, Ch. du Levant 1, CP 84 – 1304 Cossonay-Ville

Publié dans la FAO le 20.01.04

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 3e arrondissement, Aigle
100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaires irréguliers). Entretien des chaussées et leurs annexes. Surveiller le domaine public (cl. 8-10).

Renseignements: M. Jean Francey, 024/466.22.18

Adresse: réf. 4588G, Voyer du 3e arrondissement, M. Jean Francey, CP 34 – 1860 Aigle

Publié dans la FAO le 27.01.04

Secrétaire juriste ou Juriste pour le Service des routes
100%

Mission: suivre et gérer les dossiers confiés tout en s'assurant de l'application et du respect des dispositions légales et réglementaires. En cas de besoin et sur demande, donner conseils et assistance juridiques aux chefs de divisions du service et à leurs subordonnés. Traiter les recours pendants devant le Tribunal administratif ou instruits par le Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJJC). S'assurer que toutes les activités sont faites dans le respect des principes et procédures du Système Qualité du Service des routes.

Renseignements: M. Joël Volet, 021/316.72.41

Adresse: réf. 4599G, Service des routes, M. Daniel Bringolf, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 10.02.04

Ouvrier/ère qualifié-e (Employé-e d'entretien jardin/paysage des autoroutes) pour le Centre d'entretien des routes nationales de Bursins
100%

Mission: assurer, de manière indépendante, la conduite de véhicules et engins particuliers qui nécessitent des connaissances approfondies et une pratique spécifique, de manière à garantir l'engagement judicieux de ce matériel dans le cadre des transports divers et de l'entretien des routes. Assurer sur place la coordination des activités d'une équipe exécutant des travaux d'entretien courants ou urgents sur la route. L'ensemble des travaux sera effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 10-12).

Renseignements: M. Jean-Pierre Boutellier, 021/824.14.71

Adresse: réf. 4188G, Centre d'entretien des routes nationales, M. Jean-Pierre Boutellier

Publié dans la FAO le 10.02.04

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Premier/ère secrétaire B à l'Etat civil cantonal
60%

Mission: instruire les dossiers relatifs au droit international privé et à la loi sur la nationalité. Faire en sorte que tous les éléments nécessaires au traitement des dossiers soient constitués (recherches, avis de droit, rapports d'audition, authentications, correspondance, etc). Traitement des dossiers des adoptions d'enfants mineurs/majeurs, changements de noms/prénoms, autorisations, etc. Traiter le courrier y relatif. Renseigner le public et les offices décentralisés (cl. 17-19).



Renseignements: M. Pierre Schneider, 021/316.38.69

Adresse: réf. 4606G, Service de la population, Mme Catherine Lemelle, Av. de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 10.02.04

Employé-e principal-e d'administration à l'Etat civil de Lausanne **90%**

Mission: assurer les tâches administratives de l'office et assister les officiers/ères de l'état civil dans leur fonction. Traiter le courrier et effectuer la correspondance. Tenir à jour les dossiers de l'office. Effectuer les impressions de documents, le classement et l'archivage. Gérer le livre de caisse et traiter les factures. Tenir l'agenda de l'office. Assurer l'accueil tant au guichet qu'au téléphone et renseigner les utilisateurs, provenant du public et des autorités cantonales et fédérales (cl. 14-16).

Renseignements: M. Michel Humery, 021/316.08.16

Adresse: réf. 4602G, Service de la population, Mme Catherine Lemelle, Av. de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 10.02.04

Employé-e d'administration à l'Etat civil cantonal **70%**

Mission: tâches administratives au sein de l'Etat civil cantonal: dactylographie, réception et central téléphonique, renseignements au public et aux offices (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Catherine Lemelle, 021/316.40.01/46.36

Adresse: réf. 4607G, Service de la population, Mme Catherine Lemelle, Av. de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 10.02.04

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Employé-e d'administration ou Employé-e de bureau qualifié-e (gestionnaire de dossiers) pour le Service des automobiles et de la navigation **50%**

Mission: délivrer les permis de conduire: traiter les demandes de permis de conduire, contrôler et enregistrer les pièces, délivrer les permis et les autorisations de conduire; servir la clientèle au guichet, par téléphone, fax et e-mail; délivrer les rendez-vous d'examen, facturer les émoluments, archiver les pièces.

Renseignements: Mme Sandrine Boiteux, 021/316.88.53

Adresse: réf. 4532G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 10.02.04

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Greffier/ère juriste ou Greffier/ère non juriste, Greffier/ère des Justices de paix de Vevey, de Lavaux et d'Oron **100%**

Mission: assister le premier juge, chef d'office, dans la gestion de l'office et de ses ressources, et les juges de paix dans le traitement des affaires.

Renseignements: M. Jacques-André Nicod, 021/316.15.14

Adresse: réf. 4594G, Secrétariat général de l'OJV, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 13.02.04

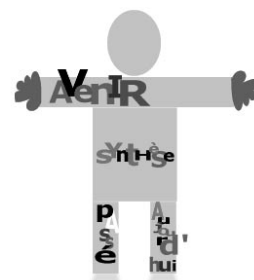
Publié dans la FAO le 03.02.04

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)



Destination: changement?

Service du personnel de l'Etat de Vaud



Profilo, l'outil qui vous aide dans vos démarches vers un nouveau job
<http://spev.etat-de-vaud.ch>

CRASS

Les cantons de Suisse latine (FR, GE, JU, NE, TI, VS, VD) et Promotion Santé Suisse souhaitent mettre en place simultanément dans les 7 cantons et sur trois ans (2004-2007), le programme pilote conçu en commun «50+santé – Promotion de la santé chez les personnes âgées de 50 ans et plus». Afin de coordonner et suivre la mise en œuvre des différentes actions proposées dans le cadre de ce programme, la CRASS (Conférence romande des affaires sanitaires et sociales) met au concours le poste de Responsable du programme «50+santé» (Engagement limité à trois ans, éventuellement renouvelable) **100%**

Mission: coordonner la mise en œuvre des actions décidées au niveau intercantonal; faire le lien avec la poursuite des actions dans les cantons; établir le plan et le budget annuel pour présentation au groupe de pilotage, à la CRASS et à Promotion Santé Suisse; être responsable de l'évaluation continue du programme; préparer les séances et soutenir le groupe de pilotage et le groupe exécutif du programme; animer le groupe exécutif du programme.

Profil: formation de base: licence universitaire ou titre jugé équivalent, très bonnes connaissances en gestion de projets et en santé publique. Expérience du fonctionnement des administrations cantonales et du contexte institutionnel. Expérience significative dans la conception et la direction de projets ainsi que dans la gestion d'un budget. Sens de la communication et de la négociation. Intérêt à la collaboration avec différents partenaires cantonaux et nationaux de la promotion de la santé. Autonomie et mobilité. Domicilié(e) dans un canton de Suisse latine. Capacités de synthèse et de rédaction. Bonnes connaissances en allemand et en italien (lecture et compréhension). Maîtrise des outils informatiques courants. Engagement soit en tant qu'institut indépendant, auquel cas un contrat de mandat sera établi, soit en tant que personne individuelle avec statut de salarié(e), auquel cas un contrat de travail sera établi avec rattachement administratif auprès des Ligues de la santé du canton de Vaud. Lieu de travail: à domicile ou à convenir.

Renseignements: Mme Alexia Fournier, 031/381.46.03

Adresse: Secrétariat du DiPPS, c/o Mme Alexia Fournier, Könizstrasse 38 – 3008 Bern. E-mail: dipps@bluewin.ch

Délai de postulation: 24.02.04

Publié dans la FAO le 03.02.04



Modernisation de l'état civil

L'inauguration officielle des bureaux de l'état civil de Lausanne a donné l'occasion de présenter les réformes de modernisation et d'informatisation de l'état civil vaudois dans le cadre du projet national «Infostar».

Les bureaux de l'état civil de l'arrondissement de Lausanne ont déménagé en mai 2003 pour s'installer dans des locaux remis à neuf à la rue Caroline n°2. Le conseiller d'Etat Pierre Chiffelle a inauguré officiellement ces bureaux le 29 janvier dernier. L'office de Lausanne est le plus important du canton et assume plus de 30% du total des activités de l'état civil vaudois. Il est composé de 10 collaborateurs, depuis le regroupement des arrondissements de Lausanne, Prilly et Pully. L'office du «Grand Lausanne» offre désormais ses prestations aux 190'000 habitants de 12 communes.

De 57 à 15 arrondissements

La réorganisation territoriale de l'état civil, adoptée le 25 juin 2003 par le Conseil d'Etat, prévoit le passage de 57 à 15 arrondissements au cours du 1^{er} trimestre de 2004 (Voir carte. L'arrondissement de La Vallée sera regroupé avec celui de Cossonay, sous réserve d'une décision prochaine du Conseil d'Etat). Le coût de l'aménagement des nouveaux locaux, y compris le câblage, la téléphonie et le mobilier, s'élèvera à 1,7 millions de francs, objet du premier crédit voté par le Parlement. Le regroupement des bureaux s'est révélé nécessaire pour satisfaire aux nouvelles dispositions introduites dans le Code civil suisse (CCS) et dans l'Ordonnance fédérale sur l'état civil (OEC) qui imposent aux cantons des exi-

gences minimales quant à la formation, au perfectionnement et au degré d'occupation du personnel.

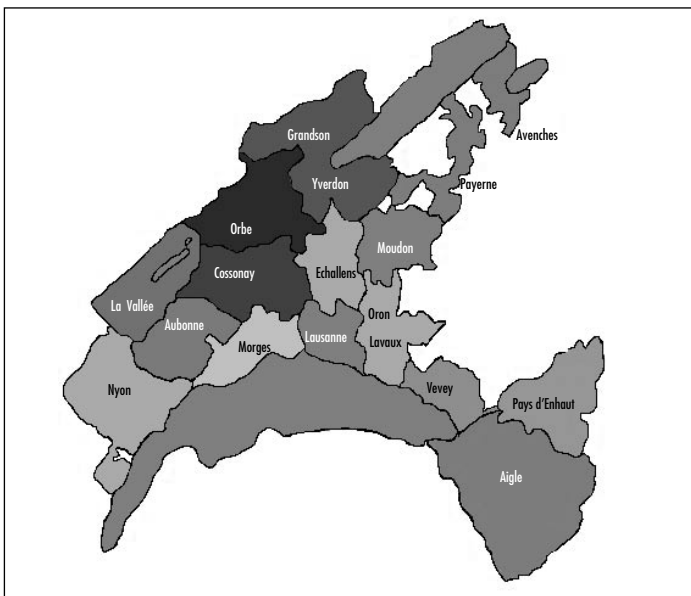
Désormais collaborateurs de l'Etat

Le Grand Conseil a modifié la loi du 25 novembre 1987 sur l'état civil; dès le 1^{er} avril 2004, les officiers de l'état civil (soit 37,7 équivalents temps plein) rejoindront les rangs des collaborateurs de l'Etat et devront exercer leurs activités au moins à 40% d'un temps plein.

Le projet *Infostar*, développé par la Confédération, a notamment pour objectif d'informatiser tous les états civils du pays. Les Registres des familles, transformés en Registres des personnes, ainsi que les Registres des événements, seront informatisés dans le but de rendre leur utilisation plus efficace et plus économique à terme. A cet effet, le Grand Conseil vient de voter également deux crédits pour un montant total d'environ 3.5 millions de francs pour permettre l'acquisition du matériel et des programmes informatiques nécessaires, ainsi que pour financer l'importante démarche – 60'000 heures de travail – de ressaisie des données des Registres des familles qui migreront dans la nouvelle banque de données fédérale *Infostar*.

Cette démarche de modernisation tend vers un plus grand professionnalisme des états civils et a pour but d'harmoniser leurs prestations, d'en améliorer la qualité et d'élargir les horaires d'ouverture.

Les Offices d'état civil sont ouverts du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, l'horaire du mardi étant prolongé jusqu'à 18h. A l'exception de l'Office du Pays d'Enhaut qui n'ouvre que du mardi au vendredi, de 8h30 à 11h. Les mariages peuvent être célébrés dans tous le canton du lundi au vendredi, de 8h à 18h ainsi que lors du 2^e et du 4^e samedi du mois, de 10h à 14h.



Charte du Département de l'économie (DEC)

La raison d'être de l'Administration cantonale vaudoise, et plus spécifiquement du Département de l'économie (DEC), est de servir au mieux ses administrés. Afin d'atteindre cet objectif dans le respect de tous les intervenants, les collaborateurs doivent être motivés, efficaces, compétents. De son côté, le département se doit d'offrir un cadre de travail agréable qui respecte l'individualité de chacun.

Dans cette optique, il a été fixé comme objectif départemental l'élaboration d'une Charte Ressources Humaines; ceci afin d'également répondre à la nouvelle Loi sur le personnel. Ce document-cadre définit à travers 7 actes clés les règles de conduite que le département entend respecter vis-à-vis de ses collaborateurs: **l'accueil, le développement, l'éthique, l'encouragement, la reconnaissance, l'égalité et le respect.**

Aujourd'hui ce document voit le jour grâce au travail conjoint de représentants des services et de l'Unité Ressources Humaines départementale ainsi qu'avec l'appui de la Cheffe de département, Jacqueline Maurer-Mayor, pour qui «les collaborateurs sont la première richesse d'une administration publique au service des citoyens». En voici un extrait:

Le DEC, sa mission, son credo, son objectif

Sa mission: offrir et développer un service public de qualité en vue d'obtenir un équilibre dans les différents domaines relevant de l'économie vaudoise.

Son credo: valoriser le capital humain en tant que richesse première du Département.

Son objectif: véhiculer une identité dynamique et novatrice de l'Etat.

- **Accueil.** A son entrée en fonction et dans un but d'intégration chaque collaborateur bénéficie d'un accueil cordial.

- **Développement.** Afin d'élever leur niveau de compétences, le Département de l'économie propose à ses collaborateurs-trices une formation continue ainsi qu'une évaluation régulière dans une optique d'évolution professionnelle et personnelle.

La Charte du DEC, dont un exemplaire sera distribué à tous les collaborateurs du département, est visible sur intranet: http://intranet-dec.etat-de-vaud.ch/PROD/wss/dec_wssi_p.nsf/key/frameset ou peut être obtenue au: 021/316 60 28.



Des Maisons ouvertes aux parents et aux enfants

Les Maisons Vertes, chères à la célèbre psychanalyste française Françoise Dolto, qui en a inventé le concept, ont essaimé hors de France.

Dans le canton de Vaud, grâce notamment au soutien du Service de protection de la jeunesse, on n'en trouve pas moins de sept sous des appellations différentes, mais qui toutes accueillent parents et enfants pour un moment de jeux, de bien-être et de parole.

- **Aigle:** *L'Atelier Ouvert.* Tél.: 024 468 40 46. Ouvert mardi et jeudi, de 14h30 à 17h30, mercredi, de 9h à 12h et samedi, de 9h30 à 12h30.
- **Lausanne:** *La Maison Ouverte.* Tél. : 021 646 92 90. Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 14h à 18h.
- **Morges:** *La Maisonnée.* Tél.: 021 804 66 51. Ouvert lundi, jeudi et vendredi, de 14h à 18h et mardi, de 9h à 12h.
- **Nyon:** *La Nacelle.* Tél.: 022 362 17 32. Ouvert lundi, mardi et jeudi, de 14h30 à 17h30.
- **Renens:** *Aux Quatre Coins.* Tél.: 021 634 40 30. Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14h à 18h et mercredi de 9h à 11h30.
- **Yverdon:** *Le Jardin Ouvert.* Tél.: 024 426 29 44. Ouvert mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 11h, samedi, de 10h à 12h ainsi que mardi, jeudi et vendredi, de 14h à 17h.
- **Vevey:** *La Maison Ou'Verte Riviera.* Tél.: 079 723 92 42. Ouvert lundi et mercredi, de 14h à 18h, jeudi et vendredi, de 9h à 11h et samedi, de 15h à 17h.



ANNE-MARIE FRANCELET

La Maison Ouverte de Lausanne a vu le jour en 1991. Sous l'œil attentif d'un professionnel, les enfants y jouent tandis que l'accueillant du jour est toujours prêt à répondre aux mille et une questions que se posent les parents sur leur rôle.

Le principe est le même pour tous: on y vient quand on veut, l'accueillant inscrit le prénom de l'enfant et on en repart quand on le désire. Durant ce laps de temps, enfants et parents cohabitent dans le même lieu où chacun vaque à ses occupations. Les petits jouent avec de l'eau ou aux voitures, les mères ou les pères se concentrent sur des mots croisés, boivent un café ou papotent. Ils se retrouvent parfois, le temps d'un câlin ou d'une question, mais les enfants sont bien vite attirés par de nouveaux jeux ou de petits copains et repartent. Sur place, deux accueillants, des professionnels de l'enfance et de la famille, font la visite des lieux pour les nouveaux arrivés, appellent les enfants par leur prénom, se mettent à quatre pattes pour jouer ou répondent aux éventuelles questions des mères.

Parents et enfants sont là pour vivre leur première séparation. Dans le cadre de ses consultations, Françoise Dolto avait en effet remarqué de nombreuses difficultés liées à cette étape,

au passage de la cellule familiale à la cellule sociale. D'où l'intérêt de mettre sur pied ces endroits qui permettent aux parents et enfants de mettre en route ce processus de séparation d'une manière sereine, avec la certitude de se retrouver après.

Inspirée par l'exemple parisien

Dans le canton de Vaud, la première maison de ce type-là a vu le jour en mars 1991, à la route Aloys-Fauquez à Lausanne, mais il a bien fallu compter trois ans de gestation avant de pouvoir l'inaugurer. «A l'époque, les responsables s'étaient rendus à Paris pour visiter la Maison Verte imaginée par Françoise Dolto et voir comment ils pouvaient reproduire le concept», se souviennent Anne et Pierre, tous deux psychologues et accueillants de la première heure. En franchissant la frontière, le nom a subi une légère transformation puisqu'il est devenu la *Maison Ouverte* de Lausanne, en référence à ce principe qui fait que parents et enfants viennent quand ils le dési-

rent et qu'ils sont libres de faire ce qu'ils veulent.

La Maison Ouverte de Lausanne, qui est ouverte tous les après-midis, sauf le mercredi et le dimanche, accueille en moyenne 18 enfants par jour. L'an dernier, près de 3000 enfants et 2500 accompagnants sont venus. On notera également que la grande majorité des enfants qui y viennent sont âgés entre un et trois ans et ont un plaisir fou à découvrir de nouveaux jeux. C'est gratuit, mais une tirelire, située à l'entrée, rappelle que les dons sont les bienvenus.

Pour ces petits, c'est le tout début de l'apprentissage de la vie sociale, puisqu'il apprennent les premières règles et, surtout, les premières limites. Pour les mères, ces maisons sont un véritable ballon d'oxygène. Non seulement elles peuvent y souffler un peu, tout en sachant que leur bambin joue à proximité, mais elles peuvent également parler de leurs inquiétudes relatives au sommeil, à l'alimentation ou sur les limites qu'elles peuvent demander à leurs enfants.

Anne-Marie Francelet

Nouveautés fiscales en 2004

Déclaration nouvelle formule, CD-ROM VaudTax gratuit et opération BVR+: voici les nouveautés qui vont marquer 2004.

Le passage à la taxation annuelle postnuméro (TAP) entre dans son année décisive. Le chef du Département des finances Pascal Broulis a présenté les nouveautés qui vont marquer l'année 2004 pour tous les contribuables vaudois. Le formulaire de déclaration d'impôt 2003 a été entièrement remanié; un CD-ROM disponible gratuitement facilite l'établissement de cette déclaration et un bulletin de versement permettra d'adapter si nécessaire les acomptes payés en 2003 à l'impôt dû.

Le formulaire pour la déclaration d'impôt 2003 est parvenu aux contribuables vaudois fin janvier. Sa présentation intègre les nouveautés de la TAP et permet le traitement automatique par le Centre d'enregistrement d'Yverdon-les-Bains. Le formulaire se compose d'un seul feuillet A3 pour revenu et fortune, conjoint et famille, ainsi que de 5 annexes. Une hotline est ouverte au **021 316 00 00** pour toutes demandes d'information ou d'assistance.

100 000 CD-ROM

En outre, l'Administration cantonale met à disposition un programme informatisé d'aide à l'établissement de la déclaration,

baptisé *VaudTax*. Quelque 100 000 CD-ROM sont distribués gratuitement dès le 19 janvier dans les offices d'impôt et les administrations communales notamment, et les internautes peuvent télécharger le logiciel sur le site www.vaudtax.vd.ch.

Déclarations centralisées à Yverdon

VaudTax guide automatiquement les opérations de saisie, effectue tous les calculs, donne une estimation de l'impôt et permet d'imprimer la déclaration. Le CD-ROM est transmissible et réutilisable car il n'enregistre pas les données. Il bénéficie de plus d'un programme de recyclage et d'élimination propre. Valable seulement pour l'année fiscale 2003, le logiciel sera réactualisé chaque année. Manuscrite ou imprimée, la déclaration sera renvoyée **jusqu'au 15 mars au Centre d'enregistrement d'Yverdon-les-Bains**.

En février, les contribuables vaudois

recevront un bulletin de versement sans montant pré-imprimé. L'opération BVR+ consiste à adapter le montant déjà payé par acomptes à l'impôt découlant de la déclaration, lorsque le revenu a augmenté de plus de 8% entre 2000 et 2003. Estimé par le contribuable et versé jusqu'au 30 avril, ce complément volontaire permet d'éviter un rattrapage important en même temps que les acomptes 2004, ainsi qu'un éventuel intérêt compensatoire en faveur de l'Etat.



Site VaudTax: <http://www.vaudtax.vd.ch>. Un programme informatisé d'aide à l'établissement de la déclaration d'impôt pour tous les contribuables vaudois.

MON PC

Site des Ecoles en Santé

L'Office des écoles en santé vise à améliorer la cohérence et la pertinence des activités de santé scolaire, en pratique d'une part et en termes de programmation et de formation des intervenants d'autre part. Il rassemble les responsabilités et les compétences nécessaires en fédérant les ressources humaines et matérielles disponibles au Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), au

santé et de l'action sociale (DSAS) et à l'OMSV.

Office des écoles en santé (ODES)
<http://www.dfj.vd.ch/sesaf/odes>



Deux nouvelles adresses e-mail

Les 2 nouvelles adresses e-mail suivantes sont venues s'ajouter au catalogue de l'Etat:

info.integration@vd.ch, pour le Délégué à l'intégration et à la prévention du racisme, Frédéric Chevallay.

info.santepublique@vd.ch, qui remplace info.ssp@vd.ch du Service de santé publique.

Les deux listes d'adresses, classées par organisation et par prestation, régulièrement mises à jour sont accessibles depuis: <http://www.vd.ch/portail/recherche/contact.html>.

Le SASH présent sur internet

Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) se présente depuis le 24 janvier dernier sur la toile avec notamment sa revue d'information *Memento*.

Le site internet du SASH a été mis en ligne avec un premier module très complet de ses activités et prestations. On y trouve par exemple des informations sur les établissements médico-sociaux (EMS), sur le financement d'un placement, etc... Une rubrique «aide à domicile» le complètera bientôt. www.dsas.vd.ch/sash



Les décisions de la quinzaine

L'initiative pour une caisse vaudoise d'assurance maladie se heurte au droit fédéral

Après examen de l'initiative populaire cantonale «Pour une caisse vaudoise d'assurance maladie de base» (CVAM), le Conseil d'Etat constate qu'elle doit être déclarée nulle dans son ensemble, dans la mesure où elle est contraire au droit fédéral. Il rappelle cependant qu'il appartient au Grand Conseil de décider si elle doit ou non être soumise au peuple.

DSAS, M. Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44 - DIRE, Me Schwaar, 1^{er} conseiller juridique, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 44

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Modifications des ordonnances sur l'asile: réponse à la consultation fédérale

Les cantons sont consultés sur la révision de diverses ordonnances fédérales faisant suite aux modifications de la loi sur l'asile (LAsi) et de la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), adoptées en session d'hiver 2003 par le Parlement fédéral et visant à exclure du domaine de l'asile les personnes faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière effective. Le Conseil d'Etat salue les mesures visant à diminuer la durée de la procédure d'asile et souligne également l'importance d'assurer le respect de la nouvelle législation et des délais que celle-ci impartit. Le Gouvernement vaudois demande à la Confédération de ne pas reporter sur les cantons les charges liées à ces révisions.

Erich Dürst, adjoint et responsable de la division asile, 021 316 46 20, erich.durst@spop.vd.ch

Avant-projet de loi sur le droit de cité vaudois: consultation publique

Après l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2004, des droits politiques des étrangers sur le plan communal, la modification de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) constitue le deuxième volet institutionnel tendant à l'intégration citoyenne des ressortissants étrangers, soit la facilitation de l'accès à la naturalisation suisse. Le Conseil d'Etat met en consultation l'avant-projet de refonte de la loi, ainsi que les modifi-

cations qui en découlent de la loi sur le Grand Conseil et de celle sur les communes.

Laurent Sutter, Service de la population, 021/316 45 93, laurent.sutter@spop.vd.ch

Mise en œuvre des articles constitutionnels sur les églises et communautés religieuses

Le Conseil d'Etat, dans sa volonté d'aménager les relations entre autorités cantonales et monde religieux, a donné son feu vert au lancement du projet de mise en œuvre des articles constitutionnels 169 à 172 concernant les Églises et les communautés religieuses. Les représentants de l'Église évangélique réformée, de l'Église catholique romaine et de la Communauté israélienne seront étroitement associés aux travaux qui doivent conduire à l'élaboration de quatre lois distinctes qui seront mises en consultation au milieu de l'année 2005.

Eric Golaz, chef de Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, eric.golaz@sjic.vd.ch

Participation du Canton à la campagne contre le paquet fiscal fédéral

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Olivier Feller sur le financement de la campagne de votation contre le paquet fiscal fédéral. Il rappelle qu'il est engagé dans cette campagne en tant qu'autorité référendaire et non pas en tant qu'autorité organisatrice du scrutin. L'autorisation de dépassement budgétaire de Fr. 250'000.- décidée par le Conseil d'Etat en décembre 2003 a été avalisée par la Commission des finances en janvier 2004.

Eric Golaz, chef du service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, eric.golaz@sjic.vd.ch

DEC

Département de l'économie

Travail illicite sur les chantiers: engagement d'un troisième contrôleur

Le Conseil d'Etat a décidé de l'engagement d'un troisième délégué chargé de contrôler le travail illicite sur les chantiers. Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, les deux contrôleurs actuellement en fonction doivent en effet effectuer leurs visites à deux. Afin d'assurer la pérennité du système et d'éviter le recours aux heures supplémentaires, la Commission de surveillance a ainsi proposé l'engagement d'un troisième collaborateur.

Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03, therese-de-meuron@sde.vd.ch

Aide cantonale pour trois immeubles à Lausanne et un immeuble à Nyon

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de l'économie à faire suite à une demande de la Fondation Pro-Habitat et de la commune de

Lausanne en accordant une aide cantonale à titre de participation à l'abaissement des loyers d'un montant initial de 166'000 francs (dégressif pendant 15 ans) pour la construction de trois immeubles - totalisant 46 logements - à l'avenue du Temple 12 à Lausanne. De plus et selon les mêmes modalités, il a accordé une participation cantonale de 62'000 francs à la Société coopérative des Plantaz pour la construction d'un immeuble de 18 logements au chemin de la Plantaz à Nyon

Pascal Dunand, adjoint au Service de l'économie, du logement et du tourisme, 021 316 63 80, pascal.dunand@selt.vd.ch

Catastrophe du Prestige: la BCV renonce au négoce du pétrole et au financement naval

Dans une interpellation, le député Pierre Zwahlen doutait de l'opportunité, pour la Banque Cantonale Vaudoise, d'être active dans le négoce du pétrole et dans le financement naval. Il évoquait ainsi les risques écologiques que font courir certains bateaux «poubelles». Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que les nouveaux organes dirigeants de la BCV ont décidé de se désengager tant du négoce du pétrole que du financement naval. Outre le fait que ces deux secteurs s'écartent par trop de la stratégie de recentrage de la banque, ils s'avèrent, de plus, porteurs d'un risque environnemental et d'image incompatible avec la mission et les valeurs de l'établissement.

Lionel Eperon, secrétaire général adjoint, 021 316 60 14, lionel.eperon@sg-dec.vd.ch

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Deux nouveaux règlements en matière de denrées alimentaires

La modification de la loi fédérale sur le contrôle des denrées alimentaires (février 2003) entraîne une cantonalisation de ces contrôles avec possibilité de délégation de compétences aux communes. L'actuel règlement sur les émoluments doit être modifié afin de permettre aux communes délégataires de les percevoir. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a également adopté la modification du règlement sur le commerce et le contrôle des champignons qui seront désormais confiés au canton et non plus aux communes.

Bernard Klein, chimiste cantonal, 021 316 43 39, bernard.klein@lc.vd.ch

Interdiction du port de masques lors de manifestations: le Conseil d'Etat réservé

Dans le cadre du G8, la députée Cohen-Dumani déposait une résolution demandant au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'interdire notamment le port de masques ou de cagoules lors de manifestations. Le Conseil d'Etat confirme qu'il a bien la compétence pour promulguer une telle interdiction mais qu'il est indispensable de se

poser attentivement la question de l'opportunité et de la praticabilité d'une telle mesure d'exception, avant de l'introduire.

Vincent Delay, police cantonale, 021 644 80 21, vincent.delay@polcant.vd.ch

Suites de l'audit du Service pénitentiaire

En novembre 2002, les députés Christen et Rappaz ont posé des questions complémentaires au Conseil d'Etat relatives à l'audit du Contrôle cantonal des finances sur les Maisons d'arrêts et de préventive et à la suite qui lui avait été donnée. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a analysé cet audit avec la plus grande rigueur et qu'il a décidé en conséquence de faire faire une étude approfondie de la situation du service pénitentiaire qui a d'ores et déjà débouché sur un certain nombre de décisions au niveau de la structure de direction du service ; l'étude de la réorganisation n'est du reste pas terminée et se poursuivra en 2004.

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00

Réponses à six interpellations à propos du Sommet du G8 d'Évian

En novembre 2003, plusieurs députés ont développé des interpellations relatives au manque de fermeté des autorités face aux manifestants (Félix Glutz), à l'attitude jugée trop dure de la police à l'égard des manifestants, en particulier au camping de la Bourdonnette et à l'accident du pont de l'Aubonne (J.-P. Dudt, C. van Singer, Y. Ferrari, J.-Y. Pidoux) et enfin à une éventuelle prise de sanction à l'égard d'A. Pedraza pour son rôle dans le Comité anti-G8 et sa compatibilité avec son statut d'enseignant (P. de Preux). Dans ses réponses, le Conseil d'Etat revient en détail sur ce qui a motivé la non-intervention de la police lors des premiers dégâts commis le 1^{er} juin au matin, les raisons et les conditions de l'intervention massive au camping de la Bourdonnette et la situation de saturation qui s'en est suivie dans les centres de rétention. Le Conseil d'Etat reconnaît les problèmes rencontrés et tente de les expliquer en les remettant dans leur contexte. Mais il rappelle aussi que, compte tenu de la difficulté globale de l'exercice, il s'estime satisfait du déroulement des événements.

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00

Trafic d'enfants: le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre la lutte

En mai 2003, la députée Mireille Aubert a déposé une résolution sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation concernant le trafic d'enfants (02/INT/035). Elle demande que «Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à poursuivre des efforts concertés pour éliminer le trafic d'enfants et pour contribuer à en réduire la cause». Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise qu'il va continuer à lutter contre la traite d'être humains, plus particulièrement contre le trafic d'enfants.

Vincent Delay, Police cantonale, 021 644 80 21, vincent.delay@polcant.vd.ch

DFIN

Département des finances

Aide vaudoise aux victimes du séisme en Iran

Le Conseil d'Etat a décidé d'allouer à la Croix-Rouge suisse un don de 25'000 francs en faveur de l'aide aux victimes du tremblement de terre qui a détruit en décembre 2003 la ville iranienne de Bam. L'Etat de Vaud a reçu récemment une demande de soutien financier de la Croix-Rouge suisse qui, au lendemain du drame, avait lancé immédiatement des opérations de secours dans la région du séisme. En collaboration avec le Croissant-Rouge iranien, la Croix-Rouge suisse poursuivra l'aide aux sinistrés, en particulier par des soins médicaux et la fourniture d'eau potable.

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01

Administration: stabilisation des effectifs

Le Conseil d'Etat a adopté le dispositif qui permettra de stabiliser dans les années à venir le personnel de l'Etat de Vaud. Il a élaboré dans un premier temps les principes généraux qui déterminent le périmètre d'application des mesures, définissent la notion de plafond des effectifs, et fixent les modalités d'attribution, de suppression ou de transfert des postes vacants. Le Gouvernement a arrêté ensuite les directives d'application de même que les objectifs de stabilisation chiffrés par départements ou entités de l'Etat. Rappelons d'une part que le Programme de législation 2003-2007 préconise le maintien des effectifs administratifs et techniques à leur niveau 2003, et d'autre part que le budget 2004 prévoit de supprimer 100 postes par année pendant trois ans au gré des départs naturels.

Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01

Nouveau règlement pour la valeur locative

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur la détermination de la valeur locative pour la période fiscale 2004. Ces modifications tendent à la prise en compte des données du recensement fédéral des bâtiments et logements de 2000, à présent disponibles, et à la fixation de l'indice d'adaptation pour 2004, soit 105 (indice 2000 = 100). La rénovation de nombreux immeubles entre les années 1990 et 2000, donnant lieu à des augmentations de loyers, explique vraisemblablement l'augmentation de la valeur locative. A l'exception des cas des personnes décédées ou quittant la Suisse en 2004, ces nouveautés ne déploieront leurs effets qu'en 2005.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021 316 20 73, pierre.curchod@aci.vd.ch

Révision d'ici 2009 de la loi sur le droit de mutation

Le député Jean-Yves Pidoux a émis diverses critiques concernant la loi sur le droit de mutation. Son postulat demande sur quelles bases

légalles et réglementaires des exonérations sont accordées, en particulier aux personnes morales, et si ces exonérations sont justifiées. Et de poser finalement la question de l'opportunité d'une révision législative. Le Conseil d'Etat répond qu'à l'instar des autres cantons, des allègements sont accordés en matière de restructuration d'entreprises, notamment par le biais de la remise d'impôt. Le Gouvernement signale l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine qui va contraindre les cantons à renoncer complètement, d'ici 2009, à percevoir des droits de mutation dans ce domaine. La loi cantonale devra donc être modifiée au plus tard à cette date et fera l'objet d'un toilettage à cette occasion.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021 316 20 73, pierre.curchod@aci.vd.ch

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Regroupement des agences communales d'assurances sociales

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur les agences communales d'assurances sociales qui instaure leur regroupement d'ici le 1^{er} janvier 2005, afin d'optimiser leurs activités. A cet effet, ces organes de liaison entre la population et les institutions appliquant les assurances et régimes sociaux seront intégrés à la Régionalisation de l'action sociale.

Michel Surbeck, Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45, michel.surbeck@sash.vd.ch

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Planification des sites de formation de la filière CFC d'assistants en soins et santé communautaire

La fermeture de la filière HES "soins infirmiers" de St-Loup par manque de candidats d'une part et, d'autre part, la demande d'augmentation des places de formation d'assistants en soins et santé communautaire (ASSC) exprimée par le DSAS ont incité le Conseil d'Etat à prendre des mesures. Il a donc autorisé l'ouverture, dès la rentrée d'août 2004, d'une filière CFC d'ASSC en emploi (duale pour adultes), et d'une classe CFC d'ASSC traditionnelle à St-Loup en complément des formations mises en oeuvre en 2001 dans les écoles de soins infirmiers de Morges (ESIM) et de Subriey (ESIS).

Jean-Pierre Rochat, chef du SFP, tél. 021 316 63 07, jean-pierre.rochat@sfp.vd.ch, Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel, tél. 021 316 63 20, alain.garnier@sfp.vd.ch



Je t'envisage, la disparition du portrait

Autrefois prisonnier de son destin, le visage d'aujourd'hui évolue, rajeunit, au gré de la chirurgie ou de la cosmétique. Portraits.



Valérie Belin, sans titre, 2003.

L'exposition *Je t'envisage* a pour ambition de lever le voile sur les représentations récentes du visage dans la photographie. Elle invite le visiteur à suivre des pistes variées, parsemées d'œuvres marquantes et déconcertantes des quinze dernières années.

Visites commentées gratuites: les dimanches 15 février, 14 mars, 25 avril et 16 mai, à 15h. Présentation de l'exposition par une guide du musée, historienne de l'art. Entrée libre avec billet.

Contes pour petits et grands: les dimanches 15 février, 14 mars, 25 avril et 16 mai, à 16h. Le thème de l'exposition inspire le choix des contes adaptés aux enfants dès 6 ans: un libre parcours dans le musée et dans l'imaginaire. Entrée libre pour les enfants.

Concert: samedi 21 février, 20h. Les musiciens Julien Monti (multiflûtes), Popol Lavanchy (contrebasse) et Serge Kottelat (guitares) improvisent à partir d'images découvertes dans le musée. Celui-ci est exceptionnellement ouvert entre 18h et 22h. Apéritif offert dès 19h.

Ateliers créatifs pour les enfants dès 7 ans: dimanche 22 février, 21 mars, 18 avril et 9 mai, de 14h à 16h. Réalisation d'autopourtraits et jeux autour de la représentation du visage. Durée: 30 minutes. Entrée libre selon place disponible.

Conférence: *Making Faces. The Death of the Portrait*, samedi 6 mars, à 16h, La vision du directeur du Musée, William A. Ewing, de l'exposition. En anglais. Entrée libre avec billet.

Et tous les jours: vidéo du vidéaste lausannois Pierre-Yves Borgeaud, *Faces*, une œuvre fascinante qui examine l'épreuve que constitue la durée de la pose pour le modèle.

La culture occidentale a longtemps considéré le visage comme un destin, figé et immuable. Grâce à la chirurgie esthétique, à la cosmétique et au génie génétique, il peut être restructuré, rajeuni, voire remplacé. La photographie retouchée est-elle complice d'un tel système? Le monde de la publicité et de la mode ne nous offre-t-il pas l'image triomphante d'une jeunesse éternelle?

Au même rythme que les scientifiques se dotent de technologies sophistiquées, les artistes procèdent à un renouvellement de la représentation. Les photographes ont développé une batterie de stratégies sur le plan subversif. Certains accentuent la matérialité du visage alors que d'autres, se moquant des notions d'identité et de vérité photographique, remplacent le réel par la cyber-réalité.

Réalisée grâce à la collaboration de nombreux prêteurs, l'exposition offre un vaste panorama de la scène internationale et contemporaine. *Je t'envisage* est une coproduction du Musée de l'Elysée et du centre d'art Culturgest à Lisbonne, et bénéficie du soutien de Pro Helvetia. Elle sera suivie en 2005 d'un livre aux éditions Thames & Hudson.

Voyages à l'intérieur du visage

L'exposition, qui se divise en deux volets – 1^{ère} partie du 5 février au 28 mars et 2^{ème} partie du 2 avril au 23 mai – invite également photographes, vidéastes, musiciens, stylistes et chercheurs à exposer leur conception du visage aujourd'hui. Un aperçu de ces nombreuses activités est présenté ci-contre. Les prochains numéros de *La Gazette* vous tiendront informés sur les événements qui animeront le Musée de l'Elysée jusqu'à fin mai. Pour plus d'information, adressez-vous à l'accueil du musée (021 316 99 11) ou consulter le site www.elysee.ch.

Expositions

CHUV, hall principal, Lausanne. Claude Augsburger expose ses œuvres qui questionnent de façon ludique et critique la peinture abstraite. Jusqu'au 26 février.

Espace des Inventions, Vallée de la jeunesse, Lausanne. *1, 2, 3... 5 sens.* Une exposition qui invite les enfants de 3 à 6 ans à une promenade active et ludique autour de leurs 5 sens. Mardi-sam.: 14h à 18h, dim: 10h à 18h. Jusqu'au 15 février.

Forum de l'Hôtel-de-Ville, Lausanne. *Un amour de cartes postales.* La Société romande de cartophilie organise une exposition de cartes postales jusqu'au 14 février. Ma-vend: 10h-18h30, sam: 9h-17h.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Accrochage [Vaud 2004].* Une exposition des œuvres récentes de quelque 44 artistes vaudois ou travaillant dans le canton sur les 200 inscrits. Le prix du jury est allé à Bernard Voïta tandis qu'une salle est consacrée au lauréat 2003, Robert Ireland. Jusqu'au 19 février.

Projections

Ciné du Musée, Lausanne. Les musées scientifiques cantonaux proposent des projections tout public, les mercredis dès 14h30, à l'aula du Palais de Rumine. Entrée libre. *La tique et l'oiseau:* le cycle d'une tique nichée dans le plumage d'un albatros. Mercredi 11 février. *De vrais citadins, conte de deux manchots du Cap:* entre reproduction, pollution et séparation. Mercredi 18 février.

Musique

André-Daniel Meylan et les Globe-Glotters a cappella. Enseignant et chanteur, André-Daniel Meylan chante son dernier CD à travers la Suisse romande. Prochaines étapes: 13 février, à la Grande Salle de *St-Légier*, à 20h30; 20 février, au Théâtre de Poche de *Bienne*, à 20h30; 12 mars à la salle de spectacles de *Renens*, à 20h30.

Conférences

«*Au cœur de la ville romaine: le forum à Aventicum et ailleurs*», par Pierre Blanc, archéologue, à l'occasion des *Apéritifs* organisés par le Musée romain d'Avenches. Samedi 14 février, de 11h à 12h.

«*Aide aux victimes*», conférence-lunch animé par Françoise Rovelli et Martine Lambercier qui présenteront le Centre de consultation LAVI. Jeudi 19 février, de 12h à 13h45, à la Maison de la Femme, Eglantine 6, Lausanne (frs 10.-).